

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés :

Madame DINE née YOUSFI

Demeurant au 130 avenue des Bleuets à Montfermeil (93370)

Née le 17 juin 1977 à Ras El Oued (Algérie)

de nationalité Française

Dénommé, ci-après, " le cédant"

Monsieur SHAH Bazur-Mahmood

Demeurant au 2 bis avenue Beauregard à Tonneins (47400)

Né le 22 juin 1987 à Paris (75)

de nationalité Française

Dénommé, ci-après, " le cessionnaire ",

Ont, préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La **SCI 3DO TONNEINS**,

dont le siège social est situé au 3 Allée de la Tournelle à Vaujours (93410) immatriculée au
Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 903939569,

est actuellement gérée par **Monsieur DRAME Ahmada**

Le capital social est divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune, ainsi réparties :

- **Monsieur OURDI Yahya..... 200 parts**

- **Monsieur DRAME Ahmada..... 200 parts**

- **Monsieur DA SILVA Christian..... 200 parts**

- **Monsieur SHAH Bazur-Mahmood..... 200 parts**

- **Madame DINE née YOUSFI Samia.....200 parts**

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL INITIAL 1 000 parts

La durée de la société est de 99 années, à compter du 18 octobre 2021.

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts sociales, objet du présent acte.

1. Cession de parts

Madame DINE née YOUSFI Samia cèdent et transportent sous les garanties ordinaires et de droit, à **Monsieur SHAH Bazur-Mahmood** qui les accepte, **200 parts sociales de 10 euros chacune**, qu'ils possèdent dans la société.

2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **200 euros**, que **Monsieur SHAH Bazur-Mahmood** a payé à l'instant même à **Madame DINE née YOUSFI Samia** qui le reconnaissent et lui en consentent immédiatement bonne et valable quittance.

3. Propriété

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts sociales.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

4. Opposabilité

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

5. Dispositions fiscales

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

6. Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

7. Domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Fait à Vaujours, le 1^{er} août 2025 en 4 exemplaires.

Madame DINE née YOUSFI

Monsieur SHAH Bazur-Mahmood

Le cédant



Le cessionnaire



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BOBIGNY

Lc 17/09/2025 Dossier 2025 00018877, référence 9304P61 2025 A 03762

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros


Jocelyn LAURENT
Agent Administratif
des Finances Publiques